

## CHARTRE DU BENEVOLE-ENGAGEMENT POST COVID

Conscient que la participation doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires promulguées par le Gouvernement et de nos valeurs environnementales en tant que bénévole de l'événement sur la course RUN DES PERTUIS 2021, je m'engage à :

1. **Présenter un PASS SANITAIRE** et respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouverts ou à forte densité de personnes lors de l'événement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
2. Accepter de recevoir l'information dispensée par l'Organisateur, et respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'Organisateur afin de minimiser les risques sanitaires.
3. Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
4. Comprendre qu'en prenant part à l'événement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
5. Prendre connaissance des prescriptions Covid, annexées au Règlement Intérieur, et parues sur le Site du Run des Pertuis ([www.courseapied-larochelle-iledere.fr](http://www.courseapied-larochelle-iledere.fr)) et signer la présente charte.
6. Accepter en prenant part à l'événement que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus de 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
7. Renoncer à ma participation en tant que bénévole si je présente les symptômes du Covid depuis moins de 14 jours. Télécharger et m'enregistrer sur l'application **TousAntiCovid** préalablement à ma venue sur l'événement.
8. Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid : M DELAFOSSE Philippe, tel 06 82 10 09 11, en cas de déclaration de la maladie après la course.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :